



## **ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN (E.J.C.)**

Association loi 1901  
Siège social : 9, rue Raspail  
81400 CARMAUX

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN (E.J.C.)**

Association loi 1901  
Siège social : 9, rue Raspail  
81400 CARMAUX

Exercice clos le 31 décembre 2020

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de la Carmaux Loisirs Enfance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



### **Incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels à la rubrique : « Faits caractéristiques de l'exercice ».

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 27 mai 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

**BILAN**

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	14 576	14 576			Fonds propres (avant affectation)	58 660	-25 250
Terrains					Résultat de l'exercice	-27 080	13 234
Constructions					Subventions d'investissement	1 339	
Matériels d'activités	10 771	10 771			Total	<b>32 919</b>	<b>-12 016</b>
Autres immobilisations corporelles	70 074	64 069	6 004	4 335	<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts Francas					Provisions pour risques	27 089	27 089
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour charges	108 697	85 433
Dépôts et cautionnements					Total	<b>135 786</b>	<b>112 522</b>
Total	<b>95 421</b>	<b>89 416</b>	<b>6 004</b>	<b>4 335</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts Francas		
Usagers - clients	35 397	16 482	18 915	30 526	Autres emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants Francas					Fournisseurs	12 607	9 486
Autres créances	112 554		112 554	51 581	Dettes fiscales et sociales	110 032	51 909
Trésorerie	161 912		161 912	76 316	Comptes courants Francas	4 615	560
Charges constatées d'avance	288		288	328	Autres dettes	3 714	324
Total	<b>310 150</b>	<b>16 482</b>	<b>293 668</b>	<b>158 751</b>	Produits constatés d'avance		300
Total	<b>405 570</b>	<b>105 898</b>	<b>299 673</b>	<b>163 086</b>	Total	<b>130 968</b>	<b>62 580</b>
Total	<b>405 570</b>	<b>105 898</b>	<b>299 673</b>	<b>163 086</b>	Total	<b>299 673</b>	<b>163 086</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	73	
Ventes de marchandises		
Prestations de service	149 038	176 295
Subventions d'exploitation	620 086	365 953
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	4 361	5 520
Reprises sur dépréciations et provisions	28 236	9 353
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>801 793</b>	<b>557 121</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	126 901	93 080
Aides financières		
Impôts et taxes	21 082	6 383
Salaires	494 043	336 163
Charges sociales	131 962	84 885
Autres charges	15 487	12 781
Dotations aux amortissements	1 496	1 194
Dotations aux dépréciations et provisions	31 201	13 638
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>822 171</b>	<b>548 125</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-20 379</b>	<b>8 996</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts		
Autres produits financiers	199	337
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>199</b>	<b>337</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>199</b>	<b>337</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-20 180</b>	<b>9 333</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	3 863	21 364
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>3 863</b>	<b>21 364</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	10 763	4 373
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		13 089
Total	<b>10 763</b>	<b>17 463</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-6 900</b>	<b>3 901</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-27 080</b>	<b>13 234</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature	52 855	52 855
Bénévolat	10 080	10 080
Total	<b>62 935</b>	<b>62 935</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	52 855	52 855
Personnel bénévole	10 080	10 080
Total	<b>62 935</b>	<b>62 935</b>

## **ANNEXE**

### **ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN 2020**

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un déficit de - **27 079.77 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : Développer et proposer des activités éducatives, sociales et culturelles aux enfants et aux jeunes du Carmausin-Segala.

#### **I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Cette année a été une année de grand changement : l'association CLE a fusionné avec l'association AJC, par le procédé d'une fusion absorption décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire le 30 octobre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les exercices 2019 et 2020 ne peuvent par conséquent être comparés car 2019 ne recense que les charges et produits de l'association CLE (Carmaux Loisirs Enfance) alors que 2020 recense l'ensemble des charges et produits des associations CLE et AJC (Animation Jeunesse du Carmausin) qui ont fusionné pour former EJC (Enfance Jeunesse du Carmausin).

Cela a impliqué des frais de conseil juridique plus conséquents.

#### **La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu les impacts suivants sur notre activité :**

- Une partie des animateurs en chômage partiel de mi-mars à juin 2020,
- L'application stricte du protocole a entraîné parfois une augmentation du nombre d'animateurs dans les structures,
- Des arrêts maladie fréquents entraînant des remplacements successifs,
- Un poste budget-produits pharmaceutiques plus élevé,
- Concernant les recettes, nous avons dû gérer des délais de paiement parfois conséquents et puiser en attendant dans le fonds de trésorerie.

Sur le pôle animation jeunesse (ex AJC) nous avons perdu des recettes de la CAF du fait de l'arrêt d'une activité (les foyers sur les collèges) qui n'est plus financée. Nous avons dû réorganiser le temps de travail de l'équipe d'animation.

La fréquentation des jeunes sur le pôle jeunesse est à la baisse, en raison de la crise sanitaire mais également du changement des locaux.

Sur la méthode, nous avons établi des clés de répartition calculées en fonction des ETP et défini des secteurs d'activité en supprimant le secteur fonctionnement général (selon les orientations des financeurs).

Comme indiqué ci-dessous, le principe de continuité d'exploitation a été maintenue malgré la perte dégagée en 2020 et un niveau de fonds de roulement peu élevé au regard du budget de l'association, compte tenu des mesures qui ont commencé à être mises en place afin de retrouver un équilibre dans l'exploitation.

#### **II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels	9 421,40			9 421,40
Aut. Immo Incorporelles	5 154,20			5 154,20
Matériel de cuisine	1 608,00			1 608,00
Matériel Educatif	9 163,17			9 163,17
Installations générales	3 270,52			3 270,52
Matériel de transport		11 400,00		11 400,00
Matériel bureau informatique	18 758,29	19 274,81		38 033,10
Mobilier		8 673,10		8 673,10
Emballages récupérables		8 697,01		8 697,01
<b>Total</b>	<b>47 375,58</b>	<b>48 044,92</b>		<b>95 420,50</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Les acquisitions concernent les immobilisations reprises lors de la fusion avec AJC (cf. ci-dessus)

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Amort. Logiciels	33%	9 421,40			9 421,40
Amort. aut immo incorporell	5%	5 154,20			5 154,20
Amort. Matériel de Cuisine	33% à 20%	1 608,00			1 608,00
Amort. Matériel Educatif	10%	9 163,17			9 163,17
Amort. Inst. générales	25%	1 962,30	654,10		2 616,40
Amort. Mater. de transport	33%		11 400,00		11 400,00
Amort. Mat. bureau et inform	20%	15 731,32	17 558,09		33 289,41
Amort. Mobilier			8 066,50		8 066,50
Amort. Emballages récupérables			8 697,01		8 697,01
<b>Total</b>		<b>43 040,39</b>	<b>46 375,70</b>		<b>89 416,09</b>

Sur les 46 375,70 € d'accroissement des amortissements, seuls 1 496,38 € concernent la dotation annuelle aux amortissements, le solde de 44 879,32 € concerne la reprise d'amortissements liée à la fusion avec AJC (cf. ci-dessus)

#### 2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

#### 3. Stocks

Néant

#### 4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers Familles	35 327,59	16 412,79	18 914,80
Usagers douteux	69,00	69,00	0,00
Usagers non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>35 396,59</b>	<b>16 481,79</b>	<b>18 914,80</b>

#### 5. Autres créances

Personnel oppositions	98,83
Subventions à recevoir	106 343,71
Autres produits à recevoir	6 111,10
	112 553,64

#### 6. Trésorerie

BPO Compte Asso	39 419,05
Livret A	55 855,93
Crédit Coopératif	42 059,54
BNP Paribas	22 222,41
BPO 1 JJ	1 958,79
Caisse	395,99
	161 911,71

## 7. Charges constatées d'avance

Acompte Séjour Neige 2021

288.00

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Au 31/12/2020 les fonds propres d'EJC, avant affectation du résultat sont de : **58 659.66 €**.

### 2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subventions 2009-2013	32 447.29	33%	0.00		0.00
Subvention 2020	1 339.00	33%			1 339.00
<b>Total</b>	<b>33 786.29</b>		<b>0,00</b>		<b>1 339.00</b>

### 3. Fonds dédiés : Néant

### 4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>	27 089,28			<b>27 089,28</b>
Engagement de retraite du personnel (1)	106 436,51	30 495,94	28 235,81	108 696,64
<b>Provisions pour charges</b>	<b>106 436,51</b>	<b>30 495,94</b>		<b>108 696,64</b>
Immobilisations financières				
Usagers	15 777,23	704,56		16 481,79
Comptes courants Francas				
<b>Dépréciations</b>	<b>15 777,23</b>	<b>704,56</b>		<b>16 481,79</b>
<b>Total</b>	<b>149 303,02</b>	<b>31 200,50</b>		<b>152 267,71</b>

Dotations / reprises d'exploitation 31 200,50 28 235,81

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 31 200,50 28 235,81**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 28 235,81

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total 28 235,81**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 35%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 5. Emprunts et Dettes financières

Néant

### 6. Fournisseurs

Fournisseurs	7 686.99
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4 920.00</u>
	<b>12 606.99</b>

### 7. Dettes fiscales et sociales

Personnel, rémunérations dûes	150.76
Dettes provisions congés payés	43 874.95
Urssaf	19 073.49
Chorum Prévoyance	749.23
Malakoff Médéric	8 309.02
Harmonie Mutuelle	953.20
Charges sur Congés Payés	15 356.23
Prélèvement à la source	49.63
Indemnités Journalières	432.36
Taxe sur salaires	12 630.65
Uniformation	<u>8 452.00</u>
<b>TOTAL</b>	<b>110 031.52</b>

## 8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
AD 81	FRANCAS DU TARN	4 615.05
	<b>Total</b>	<b>4 615.05</b>

## 9. Autres dettes

Charges à payer	<u>3 714.19</u>
	<b>3 714.19</b>

## 10. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Prestations de service

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	128 912	N/D
Centres de vacances gérés par l'AD		N/D
<b>Sous Total</b>	<b>128 912</b>	
Réalisé par les organisations affiliées	N/A	N/A
<b>Total</b>		

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Produits des Familles (CAT Temps Libres inclus)	76 207,06	77 461,65
CAF (PSO et Accompagnements)	71 075,14	66 676,62
Autres Aides (MSA...)	1 203,02	204,00
Divers remboursements	552,48	
Remboursements Uniformation		31 953,05
<b>Total Prestations</b>	<b>149 037,70</b>	<b>176 295,32</b>

### 2. Subventions d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Subv. 3CS animation	130 000.00	0.00
Subv. 3CS PSSE	40 000.00	0.00
FADLEAP Subv.	3 000.00	0.00
Subv. DDCSPP	2 500.00	0.00
Subv. Mairie	348 544.00	309 000.00
Com. De Communes	40 300.00	42 000.00
Subv. Diverses	500.00	0.00
Subv. Région	1 200.00	0.00
Subv. Conseil Départemental	20 400.00	0.00
FONJEP	21 321.00	7 107.00
Carmaux Chantiers Loisirs	1 500.00	0.00
Saint Benoit Chantiers Loisirs	1 500.00	0.00
Subventions pour l'emploi	1 840.63	7 345.72
Subv. Mildeca Préfecture	6 480.00	0.00
Autres subventions	1 000.00	500.00
<b>Total</b>	<b>620 085.63</b>	<b>365 952.72</b>

### 3. Contributions financières

Néant

### 4. Aides financières

Néant

## 5. Produits exceptionnels

Dons divers reçus	200.00
Produits exceptionnels	638.76
Produits /exercices antérieurs	<u>3 023.96</u>
	<b>3 862.72</b>

## 6. Charges exceptionnelles

Charges /exercices antérieurs	<b>10 762.79</b>
-------------------------------	------------------

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	31/12/2020		31/12/2019	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	36	17	37	9
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)			2	1
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>10</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	31/12/2020		31/12/2019	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	0	0	1	7

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus : Néant

### 4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : Néant

### 5. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

Valorisation par la Ville de Carmaux des mises à disposition de personnel municipal : 47 202 €.

Mise à disposition des locaux : le coût estimé est :  $67.30 \text{ m}^2 * 7\text{€} = 471\text{€} * 12 = 5 653.20 \text{ €}$

#### b) Bénévolat / Personnel bénévole

Membres bénévoles : une moyenne de 5 personnes qui interviennent toute l'année ; cela représente un coût de :  $720 \text{ heures} * 14 \text{ €} = 10 080 \text{ €}$